



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**
Région Auvergne-Rhône-Alpes



OPERATION CHEFS DE GARE 2017

ENEZ EXPOSER VOS PRODUITS EN GARE ET VOUS FAIRE CONNAITRE AUX VOYAGEURS

A l'occasion de sa quatrième édition, l'opération « Gares gourmandes » change de nom et devient « Chefs de gare ». A travers cet événement, les voyageurs et habitants pourront (re)-découvrir avec délice la diversité des produits de leur région et de la restauration de leurs gares.

Cette opération sera conduite durant dix jours, **du 09 au 20 octobre 2017**, dans 4 gares régionales : Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon Part Dieu et Saint-Etienne Châteaucreux. Elle s'adresse aux **artisans métiers de bouche** de toute la région. Il s'agit de proposer un véritable itinéraire gastronomique, concocté par SNCF Retail & Connexions, en partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Les produits de notre région seront mis en avant par des dégustations en gare et pourront être proposés à la vente tout au long de ces dix jours !

Concrètement, vous pouvez participer si :

- Votre lieu de production / transformation est situé sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Les produits que vous proposez dans le cadre de cette opération ne nécessitent aucune transformation sur place dans la gare
- Vos produits peuvent être transportés facilement par les voyageurs (produits emballés sur place ou pré-emballés)
- Les produits que vous proposez sont exclusivement alimentaires et fabriqués dans l'entreprise
- Vous êtes en règle vis-à-vis de vos obligations fiscales, sociales et sanitaires

Remarque : Les produits proposés ne devront pas être concurrentiels avec les produits des enseignes de la gare : sont principalement concernés l'offre de snacking, la viennoiserie, le pain, les boissons alcoolisées et le café. Pour la confiserie ou les boissons, des restrictions complémentaires pourront être exprimées sur certains produits par la SNCF selon les gares, en fonction des enseignes présentes.

Conditions générales de participation pour toutes les gares :

- ❖ Matériel mis à disposition : Chaises et tables pour l'exposition et la vente de produits ; nappes aux couleurs de l'opération
- ❖ Obligation d'installer les produits et le matériel chaque matin et de les ranger chaque soir pour laisser les emplacements **vides et propres**
- ❖ Pas de point d'eau disponible directement sur les stands
- ❖ Prises électriques disponibles (**attention : matériel apporté et puissance électrique nécessaire à préciser dans le formulaire d'inscription**)
- ❖ Aucun terminal de paiement ne sera fourni (à apporter selon vos besoins)
- ❖ Vous devez vous munir d'extincteurs si votre matériel le justifie
- ❖ **Places de parking offertes par la SNCF à proximité des gares**
- ❖ **Coût de l'opération : 20 € par emplacement (2 m de linéaire) par jour de présence.** Montant plafonné à 150 € maximum pour toute la durée de l'opération (si participation sur 8 jours ou plus). **Le règlement sera à faire dès confirmation de l'inscription, à la signature de la convention d'occupation de la gare.**

Conditions particulières pour la gare de Lyon Part-Dieu :

- ❖ Possibilité d'une présence en gare du lundi 09 au vendredi 20, **week-end compris** (validation des jours de présence sous réserve de disponibilité)
- ❖ Montage et démontage tous les jours des stands, aux horaires suivants :
Montage : entre 7h00 et 8h00 ; Démontage : entre 19h00 et 20h00
- ❖ Pas d'endroit de stockage sécurisé, vous devez apporter tous les jours les produits que vous allez vendre ainsi que votre matériel

Conditions particulières pour la gare de Grenoble :

- ❖ Possibilité d'une présence en gare du lundi 09 au vendredi 20, **hors week-end** (validation des jours de présence sous réserve de disponibilité)
- ❖ Montage et démontage tous les jours des stands, aux horaires suivants :
Montage : entre 11h00 et 12h00 ; Démontage : entre 18h30 et 19h30
- ❖ Pas d'endroit de stockage sécurisé, vous devez apporter tous les jours les produits que vous allez vendre ainsi que votre matériel

Conditions particulières pour la gare de Saint-Etienne :

- ❖ Possibilité d'une présence en gare du lundi 09 au vendredi 20, **hors week-end** (validation des jours de présence sous réserve de disponibilité)
- ❖ Montage et démontage tous les jours des stands, aux horaires suivants :
Montage : entre 8h00 et 9h00 ; Démontage : entre 18h30 et 19h30
- ❖ Possibilité de stockage sur demande le soir pour du matériel ou des cartons
- ❖ La vente de boissons alcoolisées et de café moulu est autorisée en gare, mais sans possibilité d'offrir de la dégustation

Conditions particulières pour la gare de Clermont-Ferrand :

- ❖ Possibilité d'une présence en gare du lundi 09 au vendredi 20, **hors week-end** (validation des jours de présence sous réserve de disponibilité)
- ❖ Montage et démontage tous les jours des stands, aux horaires suivants :
Montage : entre 10h00 et 11h00 ; Démontage : entre 17h30 et 18h30
- ❖ Pas d'endroit de stockage sécurisé, vous devez apporter tous les jours les produits que vous allez vendre ainsi que votre matériel

- Je souhaite participer à l'évènement et j'accepte les conditions techniques et financières de participation

Date et signature

Si vous êtes intéressés, merci de remplir le bulletin d'inscription ci-joint et de le renvoyer, ainsi que les conditions générales ci-dessus signées, à [contact CMA et/ou violayne.schoch@crma-auvergnhonealpes.fr] avant le 28 juin 2017.

Une sélection sera effectuée parmi les candidats. Vous serez recontacté pour valider votre dossier d'ici le 12 juillet 2017.